



## Cheque emis d un carnet de cheque de ma mere

-----  
Par odin

bonjour  
en regardant l'historique du compte en banque de ma mere  
je me suis apercue qu un cheque de 80.00 avait etait fait et encaisse , celle ci n ayant plus de carnet de cheque vu  
son age 86 ans en fauteuil roulant

comment savoir qui l a fait et signé

merci de votre aide

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Vous ne pouvez pas.  
Votre mère peut demander une copie du chèque à la banque. C'est une prestation payante.

-----  
Par isernon

bonjour,

si votre mère n'avait plus de carnet de chèques, comment un chèque du compte de votre mère a pu être établi et encaissé ?

salutations

-----  
Par odin

ca j aimerais bien le savoir

je pense qu en voyant ou il a ete encaisse la se trouve le coupable

-----  
Par Burs

Bonjour,  
l'historique remonte donc au temps ou elle avait encore un compte en activité.

-----  
Par odin

le compte est encore en activite  
ma mere est encore vivante donc il faut faire les courses  
payer les factures etc  
donc je fait le necessaire mais il n 'y a pas de chequier  
dans l appartement ni ailleurs

-----  
Par yapasdequoi

Si elle a eu un chéquier dans le passé, un chèque a pu en être soutiré.  
Vous avez le numéro du chèque.

Votre mère peut donc demander une copie à la banque.  
Si elle est sous tutelle : c'est son tuteur qui doit faire la démarche.

-----  
Par Burs

Cependant, un chéquier existe bel et bien, ou vous réglez les courses par un autre moyen de paiement ?

-----  
Par odin

merci pour vos reponses

bonne journee

bravo a toute l equipe

-----  
Par kang74

Bonjour

En demandant la copie du chèque, votre mère ( qui est la seule à pouvoir faire cette démarche) n'aura pas le bénéficiaire mais cela peut servir d'élément pour une plainte ( vol, usurpation d'identité)

Un " vieux" chèque est toujours valable si la date d'émission sur le chèque n'en fait pas un moyen de paiement prescrit.

-----  
Par Burs

Bon ben visiblement l'affaire est close !